



## Nouveauté juridique fonctionnaire

Par **thijoc**, le **04/03/2010** à **10:57**

Bonjour,

1 je suis fonctionnaire d'état

2 je veux créer une activité en "autoentrepreneur"

3 je suis d'autre part diplômé d'état en sport

3 j'ai créé un logiciel interactif qui réalise automatique des programmes sportifs personnalisés et des conseils prêt à démarrer sur le web, ce site sera payant.

D'OU MesQUESTIONS?

- Les sommes percues grâce a mon logiciel interactif sont ils considérées relevant des droits d'auteurs ou d'un service?

- Enfin, peut-on considérer que proposer des plans d'entrainement sportifs avec des conseils, relève d'une activité d'enseignement ( autorisée pour les fonctionnaires) ? ...ou relève d'une prestation de service purement commerciale ( et dans ce casles fonctionnaires n'ont que 2ans pour choisir leur avenir?). Il ne faut pas se tromper avant de s'engager.

Personne juqu'à maintenant peut répondre précisément à ces questions de base? vous comprendrez que je ne prene pas rendez avec un cabinet conseil avant de connaître ses bases.

Merci d'avance

Par **suyenbop**, le **06/03/2010** à **12:07**

c'est clairement 1 activité commerciale, projet d'auto entrepreneur ; vous ne pouvez l'entreprendre que sur accord exprès de votre Administration et à condition que vous travaillez à temps partiel pour celle ci

voir aussi notre blog

<http://www.legavox.fr/blog/suyenbop/modules/presentation.php>